



Rectorat
DES n° 18 - 2021

21, Rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n° 18 du 14 décembre 2021 proclamant les résultats de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

Vu l'arrêté rectoral DES n°8 du 24 septembre 2021 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 12 du 22 octobre 2021 établissant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 13 du 28 octobre 2021 fixant les listes valides des candidats pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 15 du 16 novembre 2021 portant rectification de la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral n°16 du 17 novembre 2021 fixant la liste électorale définitive relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Suite à la réunion de la commission électorale du 14 décembre 2021;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont proclamés élus :

Collège des départements du Cher (18) - Eure-et-Loir (28) - Indre (36) - Loiret (45) – 3 sièges

Liste : « UNEF et associations étudiantes : pour des bonnes conditions de vie, le repas à 1€ pour tou.te.s et une allocation d'autonomie universelle »

Titulaires

Jean KARKACH
Elodie BEDU

Suppléants

Mouhammad BENUSSI THIOUNE
Noelie PICHON

Liste « CRÔUS ensemble »

Titulaire

François DEGUINGAND

Suppléant

Chrystal BASSEY SAINT SURIN

Collège des départements de l'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41) – 4 sièges

Liste « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et ses assos »

Titulaires

Léa BLATEYRON
Aubin AVERTY

Suppléants

Cécile KAGHAZKANANY
Oscar BRETONNEAU

Liste « UNEF le syndicat étudiant en bande organisée, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques »

Titulaire

Augustin OKPWE N'DON ELLA ONDO

Suppléant

Esther JARDINAUD

Liste « SET et Solidaires Etudiant.e.s : pour un CROUS solidaire et social »

Titulaire

Keveren CERIOLI

Suppléant

Emma TREYSSEDE

Article 2 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2021



Katia Béguin